



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE FERTIPLUS FRANCE APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2020

- ARTICLE 1-

APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur à compter du 01/01/2020. Elles annulent et remplacent toutes conditions générales de vente antérieures de la société FERTIPLUS FRANCE.

Elles sont systématiquement remises par la société FERTIPLUS France à chaque client ou à tout acheteur professionnel pour lui permettre de passer commande.

Au cas où l'une quelconques des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou réputée non-écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

-ARTICLE 2 –

Les Produits

Les données « produit » sont communiquées au client soit sous la forme de fiches techniques et/ou de MSDS reprenant l'ensemble des caractéristiques nécessaires à leur bonne mise en marché.

-ARTICLE 3 –

Commande

Les commandes sont transmises à la société FERTIPLUS France par tout document écrit (email, courrier, télécopie, EDI...). L'acceptation de la commande est matérialisée par un avis et détermine le point de départ des délais d'exécution du contrat. Dans tous les cas, l'acceptation de la société FERTIPLUS France ne peut être envisagée que dans la limite de son approvisionnement disponible. Si le client ne fournit pas à la société FERTIPLUS France de prévisions de commande, la société FERTIPLUS France n'apporte aucune garantie quant à la disponibilité des produits commandés par le client selon la destination et les accords passés.

Plus précisément, en cas de commande portant sur des quantités particulièrement importantes au regard desdits approvisionnements, ou au regard du volume mensuel des commandes habituellement passées, la société FERTIPLUS France se réserve, particulièrement en période promotionnelle, de n'honorer que partiellement la commande, ou d'en modifier les conditions d'exécution, et ce notamment en matière de délais de livraison/expédition.

Toute commande doit porter sur une quantité minimale par palette telle que figurant sur les tarifs de la société FERTIPLUS France régulièrement communiqués aux clients.

Toute modification ou annulation de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit et dans un délai suffisant, notamment en période promotionnelle, avant l'expédition des produits.

-ARTICLE 4 –

Livraison / Expédition

4.1 – Objet de la livraison / expédition

L'objet de la livraison correspond aux produits commandés par le client.

En fonction des stocks disponibles, une même commande pourra se composer de plusieurs lots de fabrication.

Liquid and Soluble Fertilizers, Trace elements, Biostimulants, Chelates, Amino-Acids, Humics Acids

TECNOSUD, SITE 21, BAT 2A 1^{er} étage – 230, rue James Watt – 66100 PERPIGNAN

TEL : +33- 4-68-22-25-15

FAX : +33-4-68-22-75-85

Email : contact@fertiplusfrance.com - Web Site : www.fertiplus-france.com

RCS Perpignan 444 629 653 - N° SIRET : 444 629 653 00023 - N°TVA : FR 67 444 629 653 - APE Code : 2015 Z



Sauf accord particulier, nos expéditions s'entendent franco de port pour les ventes domestiques, en DAP pour les ventes en UE, et CFR pour les pays tiers (Incoterms ICC 2020).

La société FERTIPLUS France informe son client, dès qu'elle en a connaissance, de tout retard susceptible d'affecter la livraison ou l'expédition convenue, et convient avec le client de nouvelles modalités de livraison.

4-2 Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit réceptionné par le client par rapport au produit commandé, doivent être formulées par le client par écrit sur les documents de transport au moment de la réception des produits. Ces réserves doivent être motivées, écrites et très précises.

Marché domestique et UE: elles doivent être réalisées en présence du chauffeur et les documents de transport doivent être remis aussitôt à celui-ci.

Marché international : selon l'Incoterm retenu.

Le document sera daté, signé et le cachet du client devra y être clairement apposé.

La réception des produits par le client sans réserves (ou avec des réserves **non significatives**) entraîne une présomption de réception conforme par celui-ci.

4.3 - Imprévision

Au cas où les circonstances économiques, politiques, ou techniques, imprévisibles pour les parties et échappant à tout contrôle de leur part, surviendraient postérieurement à la conclusion du contrat et bouleverseraient l'équilibre des relations entre les parties, rendant pour l'une d'elles l'exécution du contrat à ce point onéreuse que la charge en dépasserait toutes les prévisions des parties au moment de la conclusion de la convention, cette partie pourra demander la révision du présent contrat.

4.4 – Pénalités

La qualité d'une chaîne logistique d'approvisionnement s'apprécie par le taux de service (quantité livrée / quantité livrée * 100). Si néanmoins un accord est signé entre FERTIPLUS France et le client concernant l'application de pénalités appliquées aux éventuelles non-conformités de la livraison, FERTIPLUS France rappelle qu'aucune réclamation ne pourra être prise en considération en cas de non-respect des règles édictées à l'article 4.2 des présentes conditions.

Il en est de même si les réserves de rigueur n'ont pas été faites auprès du transporteur **sur le document de transport**, dans les délais et les formes qu'impose la réglementation en vigueur.

Toute facture émise est intégralement due. En cas de besoin, un avoir sera émis. Toute pénalité réclamée fera l'objet d'une validation préalable.

-ARTICLE 5- LE STOCKAGE

La société FERTIPLUS France décline toute responsabilité à compter de la livraison / expédition des produits, **en conformité avec les conditions de livraison prévues.**

-ARTICLE 6- DUREE DE VIE DES PRODUITS - RETOURS

6-1 Définition durée de vie des produits

Conformément à la réglementation en vigueur, la société FERTIPLUS France, en tant que fabricant, est seul responsable de la détermination de la durée de vie accordée à ses produits.

La société FERTIPLUS France s'engage à livrer des marchandises dans un délai suffisant par rapport à leurs DDM/DLC (Date de Durabilité Minimale / Date Limite de Consommation) pour permettre leur commercialisation optimale. Ce délai garanti est indiqué sur les étiquettes des produits contractuellement par la société FERTIPLUS France.

Liquid and Soluble Fertilizers, Trace elements, Biostimulants, Chelates, Amino-Acids, Humics Acids

TECNOSUD, SITE 21, BAT 2A 1^{er} étage – 230, rue James Watt – 66100 PERPIGNAN

TEL : +33- 4-68-22-25-15

FAX : +33-4-68-22-75-85

Email : contact@fertiplusfrance.com - Web Site : www.fertiplus-france.com

RCS Perpignan 444 629 653 - N° SIRET : 444 629 653 00023 - N°TVA : FR 67 444 629 653 - APE Code : 2015 Z



La mise en œuvre des engagements des parties sur la durée de vie restante des produits à la livraison a d'importantes incidences en matière d'efficacité des produits ainsi que sur le développement durable.

6-2 Retour

Tout retour de produit ne peut intervenir qu'après **accord express** de la société FERTIPLUS France et par l'intermédiaire du prestataire de son choix.

En cas de non-respect de cette procédure de retour par le client, et notamment en l'absence d'accord préalable de la société FERTIPLUS France aucun **avoir** ne sera émis.

A la demande du client, la société FERTIPLUS France peut procéder à une nouvelle livraison/expédition de marchandises.

- ARTICLE 7 – LES TARIFS

7-1 Tarifs applicables

Les tarifs en vigueur sont ceux applicables à la date de la commande.

La société FERTIPLUS France se réserve le droit de renégocier les tarifs et les conditions commerciales en cours d'année. Tout nouveau tarif est communiqué au client par écrit dans les délais raisonnables conformes aux usages commerciaux.

7-2 Conditions commerciales

Les conditions commerciales appliquées par FERTIPLUS France sont celles négociées avec le client.

- ARTICLE 8 – LA FACTURATION

Une facture se rapportant aux marchandises commandées et livrées est émise à chaque expédition et communiquée au client par courrier postal ou par email.

- ARTICLE 9 – LE PAIEMENT

9-1 Modalités et délais de paiement

Sauf accord particuliers, les factures sont payables suivant les coordonnées bancaires indiquées dans les factures de la société FERTIPLUS France, située à Perpignan (66) en France , dans le délai maximum indiqué dans la pro-forma initiale .

Sauf convention contraire spécifiquement acceptée par la société FERTIPLUS France, les règlements seront effectués par virement bancaire à la date de l'échéance.

9-2 Retard ou défaut de paiement

Toute facture non payée à son échéance entraîne des pénalités de retard, d'un montant égal **au taux d'intérêt légal semestriel de la BCE, en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, majoré de 10 points, applicable** à partir du montant TTC à compter du jour de l'échéance, tel que figurant sur la facture, et jusqu'à complet paiement. Ces pénalités de retard, exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, sont dues sans qu'un rappel de la société FERTIPLUS France ne soit nécessaire.

Tout retard de paiement entraîne la facturation d'une indemnité forfaitaire de quarante Euros au titre des frais de recouvrement pour les clients Français .

Liquid and Soluble Fertilizers, Trace elements, Biostimulants, Chelates, Amino-Acids, Humics Acids

TECNOSUD, SITE 21, BAT 2A 1^{er} étage – 230, rue James Watt – 66100 PERPIGNAN

TEL : +33- 4-68-22-25-15

FAX : +33-4-68-22-75-85

Email : contact@fertiplusfrance.com - Web Site : www.fertiplus-france.com

RCS Perpignan 444 629 653 - N° SIRET : 444 629 653 00023 - N°TVA : FR 67 444 629 653 - APE Code : 2015 Z



9-3 Détérioration de l'encours client

En cas de détérioration de l'encours client, la société FERTIPLUS France peut exiger du client des garanties ou un règlement comptant avant l'exécution de commandes passées par le client et acceptées par la société FERTIPLUS France.

- ARTICLE 10 –

TRANSFERT DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises de la société FERTIPLUS France vers le client ne sera réputé **effectif** qu'après le paiement intégral du prix, en principal et accessoires.

Le client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

- ARTICLE 11–

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société FERTIPLUS France interdit à tout client l'usage de ses marques, logos, documents ou autres, sans son autorisation express et préalable.

- ARTICLE 12–

EMBALLAGES

Les emballages portant la marque de la société FERTIPLUS France ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages-intérêts.

- ARTICLE 13 –

RESPONSABILITE

La société FERTIPLUS France est responsable de la bonne exécution de ses obligations résultant du contrat signé avec le client.

Toutefois, la société FERTIPLUS France ne sera pas responsable à l'égard du client des dommages provoqués par le propre fait, l'omission ou la faute du client ou en cas de faits relevant la clause 4.3.

Sauf dol, faute inexcusable et vice-propre de la chose, la responsabilité de la société FERTIPLUS France est limitée à la seule réparation des dommages prévisibles directs et matériels effectivement subis par le client en raison d'un manquement de la société FERTIPLUS France. Cette réparation ne pourra en aucun cas excéder le montant de la commande passée par le client auprès de la société FERTIPLUS France.

La responsabilité de la société FERTIPLUS France ne saurait être engagée en cas de non-respect par le client de la ou des législations en vigueur dans le pays où la commande sera livrée.

- ARTICLE 14 –

CAS DE FORCE MAJEURE

Ne pourraient rendre l'exécution de la commande possible :

Les catastrophes naturelles : tempête, ouragan endommageant gravement nos locaux .

Ou évènement politiques : coup d'état, guerre sur le territoire ou la marchandise est destinée

en cas d'épidémies obligeant l'usine à fermer ses portes, ou toute autre catastrophe énumérée par l'article 1148 du code civil.

Liquid and Soluble Fertilizers, Trace elements, Biostimulants, Chelates, Amino-Acids, Humics Acids

TECNOSUD, SITE 21, BAT 2A 1^{er} étage – 230, rue James Watt – 66100 PERPIGNAN

TEL : +33- 4-68-22-25-15

FAX : +33-4-68-22-75-85

Email : contact@fertiplusfrance.com - Web Site : www.fertiplus-france.com

RCS Perpignan 444 629 653 - N° SIRET : 444 629 653 00023 - N°TVA : FR 67 444 629 653 - APE Code : 2015 Z



- ARTICLE 15 –

LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit Français et toute vente de produits de la société FERTIPLUS France au client est soumise à la loi Française **pour les ventes domestiques, et à la Convention de Vienne pour les ventes internationales.**

Tout litige de toute nature ou de contestation relatif à l'existence, interprétation, exécution ou rupture des accords passés entre les parties, et/ou les présentes conditions générales de vente et/ou une commande passée par le client auprès de la société FERTIPLUS France sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Perpignan (PYRENEES ORIENTALES) en France .

- ARTICLE 16 –

CONSENTEMENT RGPD

FERTIPLUS France respecte la vie privée de ses utilisateurs et clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille, en particulier concernant l'utilisation par le client FERTIPLUS France (transmissions de données concernant la société) permettant d'identifier ce dernier soient considérées comme des informations confidentielles. Les informations recueillies sur ce site ou par un autre biais sont traitées uniquement par la société FERTIPLUS France, SITE 21 Tecnosud , 230 rue James Watt 66100 PERPIGNAN-France, responsable de traitement pour la gestion de vos demandes, commandes, enregistrement des données client.

La collecte des informations du Client est essentielle à la fourniture de nos services et à la gestion de son dossier. Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution de notre tâche de suivi.

Le Client donne son accord tacite lors de son inscription sur le site, une fois inscrit, en modifiant ses informations personnelles en ligne, ses informations peuvent également servir à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de la société ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints. Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par la société FERTIPLUS FRANCE.

Les prestataires intervenant sur le Site pour le compte de FERTIPLUS France peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison des prestations effectuées. Dans ce cas, la société FERTIPLUS France s'engage à assurer un niveau de protection adéquat à vos données. Les prestataires de services avec lesquels FERTIPLUS France travaille pour la gestion des commandes ainsi que pour l'exécution de certains services que FERTIPLUS France propose (facturation, paiement, recouvrement, satisfaction client, etc...) pour les finalités précédemment mentionnées, et uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. Ces prestataires pourront être amenés à contacter directement le Client à partir des coordonnées qu'il a communiqué.

FERTIPLUS France exige de manière stricte de ses prestataires de services qu'ils utilisent les données personnelles des Clients uniquement pour gérer les services qu'il leur demande de fournir. FERTIPLUS France demande également à ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@fertiplusfrance.com. Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le consentement au traitement des données personnelles étant une obligation du RGPD, avant d'offrir un abonnement, le Client doit s'assurer que la personne concernée accepte de communiquer son adresse e-mail et ses coordonnées postales à FERTIPLUS France.

- ARTICLE 16 –

LANGUE DE REFERENCE

La langue de référence du contrat est le Français.

Liquid and Soluble Fertilizers, Trace elements, Biostimulants, Chelates, Amino-Acids, Humics Acids

TECNOSUD, SITE 21, BAT 2A 1^{er} étage – 230, rue James Watt – 66100 PERPIGNAN

TEL : +33- 4-68-22-25-15

FAX : +33-4-68-22-75-85

Email : contact@fertiplusfrance.com - Web Site : www.fertiplus-france.com

RCS Perpignan 444 629 653 - N° SIRET : 444 629 653 00023 - N°TVA : FR 67 444 629 653 - APE Code : 2015 Z